

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 20 juin 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_052 - RESSOURCES HUMAINES MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'article L.313-1 du Code général de la fonction publique précise que les emplois d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sont créés par son organe délibérant.

Il en résulte qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté.

Ainsi, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à compter du 1er juillet 2023 :

- Au service Communication, création d'un poste sur le cadre d'emplois de rédacteur, à temps complet suite à la fin de contrat de l'apprentie ;
- Au service Urbanisme et habitat, création d'un poste sur le cadre d'emplois d'adjoint administratif, à temps complet ;
- Au sein de la Direction Services à la population, création d'un poste sur le cadre d'emplois d'attaché, à temps complet (poste cofinancé par la CAF);
- Au sein du service école de musique intercommunale, modification de la durée hebdomadaire d'un assistant d'enseignement artistique Principal de 2ème classe de 11.75 à 14/20ème (pas d'incidence budgétaire – les heures étaient déjà rémunérées en heures complémentaires) et modification sur le grade d'assistant d'enseignement et assistant d'enseignement principal de 1ère classe ;
- Au sein du service Ressources Humaines, modification d'un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet en ajoutant le grade d'adjoint administratif et adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- Au sein du Service commun, suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 18/35ème, suite retraite ;

Pour donner suite aux avancements de grade et réussite à concours (modifications) :

- Au sein du service Finances, modification d'un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet en ajoutant le grade d'adjoint administratif et adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- Au sein du service Centre Nautique, modification d'un poste sur le grade d'ETAPS à temps complet en ajoutant le grade d'ETAPS principal de 2ème classe et d'ETAPS principal de 1ère classe ;
- Au sein du service petite enfance, modification d'un poste sur le grade d'adjoint animation à temps complet en ajoutant le grade d'adjoint animation principal de 2ème classe et adjoint animation principal de 1ère classe ;
- Au sein du service Stratégie et Développement touristique, modification d'un poste sur le grade d'adjoint animation à temps complet en ajoutant le grade d'adjoint animation principal de 2ème classe et adjoint animation principal de 1ère classe ;
- Au sein du service Voirie, modification d'un poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet en ajoutant le grade d'adjoint administratif et adjoint administratif principal de 1ère classe ;

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- Au sein du service technique, modification d' un poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet en ajoutant le grade d'adjoint technique et adjoint technique principal de 1ère classe ;
- Au sein du service Ressources Humaines, modification d'un poste sur le grade d'adjoint administratif à temps complet en ajoutant le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint administratif principal de 1ère classe,
- Au sein du service Assemblées, modification d' un poste sur le grade d'adjoint administratif à temps complet en ajoutant le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et adjoint administratif principal de 1ère classe ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2023,

Considérant la consultation du Bureau exécutif en date du 6 juin 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 15 juin 2023,

*Après interventions du Président Gérald GORDAT et Elisabeth PONSOT,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 comme suit :**

| DIRECTION/<br>SERVICE           | CATÉGORIE | TEMPS<br>DE<br>TRAVAIL | CADRES<br>D'EMPLOIS   | GRADES   |
|---------------------------------|-----------|------------------------|-----------------------|--|
| <b>EMPLOI (S) CRÉÉ(S)</b>       |           |                        |                       |  |
| <b>COMMUNICATION</b>            | B         | TC                     | Rédacteur             | Rédacteur<br>Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe            |
| <b>URBANISME ET HABITAT</b>     | C         | TC                     | Adjoint administratif | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe |
| <b>SERVICES A LA POPULATION</b> | A         | TC                     | Attaché               | Attaché<br>Attaché Principal   |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

| <b>EMPLOI SUPPRIMÉ</b>            |   |          |                                     |  |
|-----------------------------------|---|----------|-------------------------------------|--|
| <b>SERVICE COMMUN</b>             | C | 18/35ème | Adjoint technique                   | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe   |
| <b>EMPLOI(S) MODIFIÉ(S)</b>       |   |          |                                     |  |
| <b>ÉCOLE DE MUSIQUE</b>           | B | 14/20ème | Assistant d'enseignement artistique | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe |
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b>        | C | TC       | Adjoint administratif (2 postes)    | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe                             |
| <b>FINANCES</b>                   | C | TC       | Adjoint administratif               | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe                             |
| <b>VOIRIE</b>                     | C | TC       | Adjoint administratif               | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe                             |
| <b>CENTRE NAUTIQUE</b>            | B | TC       | ETAPS                               | ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>ETAPS principal de 1 <sup>ère</sup> classe   |
| <b>PETITE ENFANCE</b>             | C | TC       | Adjoint animation                   | Adjoint animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe                                     |
| <b>STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT</b> | C | TC       | Adjoint animation                   | Adjoint animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe                                     |
|                                   |   |          |                                     | Adjoint technique  |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

|                               |   |    |                          |  |
|-------------------------------|---|----|--------------------------|--|
| <b>SERVICE<br/>TECHNIQUE</b>  | C | TC | Adjoint<br>technique     | Adjoint technique<br>principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint technique<br>principal de 1 <sup>ère</sup> classe         |
| <b>SERVICE<br/>ASSEMBLÉES</b> | C | TC | Adjoint<br>administratif | Adjoint administratif<br>principal de 2 <sup>ème</sup> classe<br>Adjoint administratif<br>principal de 1 <sup>ère</sup> classe |

***En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. Ils recevront une rémunération mensuelle calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré au sein de la collectivité est applicable.***

**- d'inscrire les crédits correspondants au budget, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

|   |   |
|---|---|
| <b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b> | <b>Secrétariat de séance assuré par : Pierre BERTHIER</b> |
| <b>Membres présents à la séance : 57</b>      | <b>Votants : 64</b>                                       |

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Magali DUCROISET à Thierry DESJOURS, Anne-Thérèse BLANCHARD à Béatrice LECONTE, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Edith TERRIER à Aurore PERRIER, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Catherine CLERGUÉ, Daniel THERVILLE à Gérald GORDAT

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Annie BOISSARD, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 26 juin 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**